

Calculer un prix de revient : méthode et pratique

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Soit 7h au total

PRIX

800 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Echo – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprises
- DAF ou responsables comptables
- Responsables fonctionnels d'entreprises industrielles et commerciales de 50 à 1 000 personnes (service étude / méthode / industrialisation / magasin / production / commercial - distribution)
- Contrôleur de gestion

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Montrer aux participants ce qui est essentiel dans le choix et la mise en œuvre d'une méthode de calcul du prix de revient
- Découvrir les étapes d'élaboration d'un système de prix de revient
- Mettre en valeur l'exploitation des prix de revient dans le pilotage de l'entreprise
- Mettre en évidence les pièges à éviter

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

RAPPEL DE QUELQUES DÉFINITIONS

- Prix de revient
- Coûts directs, indirects
- Coûts fixes, variables
- Qualification des coûts

PRÉALABLES À L'ÉLABORATION D'UN SYSTÈME DE PRIX DE REVIENT INDUSTRIEL

- D'abord, bien identifier le besoin...
- Collecter l'information et construire le modèle
- Formaliser la fiche de prix de revient cible
- Maîtriser les données techniques
- Identifier les unités d'œuvre nécessaire au calcul du prix de revient



Calculer un prix de revient : méthode et pratique

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Soit 7h au total

PRIX

800 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Equo – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

- S'appuyer sur la comptabilité analytique
- Structurer l'architecture analytique
- Construire la comptabilité analytique
- Mettre en cohérence comptabilité générale et analytique

CALCULER UN COÛT COMPLET PAR LA MÉTHODE DES CENTRES D'ANALYSE

- La méthode des coûts complets
- La répartition des charges indirectes
- Le calcul des coûts d'unité d'œuvre
- Les coûts standards, réels, budgétés

EXPLOITER LE PRIX DE REVIENT COMME OUTIL DE PILOTAGE

- Mesurer l'incidence de la sous ou sur-activité
- Mesurer les écarts et identifier les responsabilités
- Présenter les performances

LA MÉTHODE ABC

- Principes de la méthode ABC
- Construction du modèle ABC

